Revue 1985 n° 3

http://www.etudesheraultaises.fr/

Article : Les confréries de Pénitents au XIXe siècle

Auteur (s) : ..... *Maurice AGULHON*

Nombre de pages : *12*

Année de parution : 1985

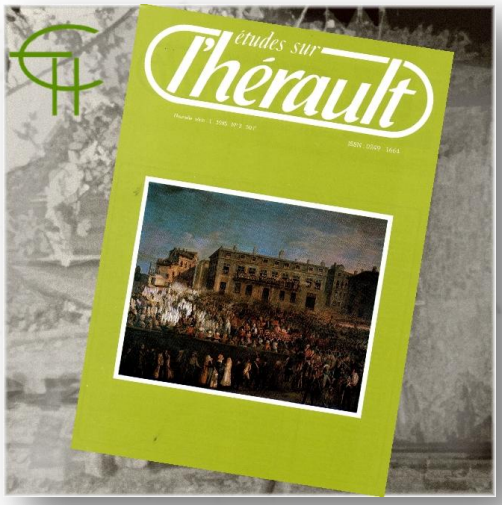

Les Confréries de Pénitents au XIX^{e} siècle.

par Maurice Agulhon •

[Cette étude a été écrite en 1975, pour paraître dans un recueil de Mélanges *à la mémoire de Louis Dermigny, professeur à Montpellier, puis à la Sorbonne, décédé le 18 novembre 1974. Le projet de ce recueil n'a finalement pas abouti, en raison d'un autre décès prématuré, celui du savant languedocien qui en avait pris l'initiative ! Divers amis ou compagnons de recherches m'incitent aujourd'hui à publier ce manuscrit, mais je ne peux le faire qu'en priant le lecteur de tenir compte de la date. De 1975 à 1985, l'histoire sociale de la Religion, et la réflexion sur les interférences entre Religion et mentalités collectives, ont beaucoup avancé. Or, engagé moi-même depuis lors sur d'autres chantiers de recherche, je ne puis trouver aujourd'hui le temps ni d'une totale refonte ni même d'une mise à jour bibliographique. On livre donc ce texte en toute conscience de son caractère dépassé, avec l'espoir que quelques éléments de réflexion ont pu en surnager utilement. M.A. 1985]*

Les Confréries de Pénitents relèvent-elles de l'histoire ***religieuse ?*** - assurément. Toutefois, depuis deux ou trois siècles existe aussi une tradition de dénigrement que résumerait assez bien l'expression actuelle : « C'est du folklore ! ».

Nuancer, concilier, distinguer ou synthétiser ces deux points de vue catégoriques, la démarche est bien naturelle pour l'historien ; elle est d'autant plus tentante aujourd'hui qu'il dispose depuis quelques années de catégories particulièrement souples et accueillantes, celles de l'histoire des ***mentalités,*** des cultures, du domaine « socio-culturel ».

C'est bien ainsi, au vocabulaire près, que nous avions nous-même abordé il y a près de quinze ans (nous écririons aujourd'hui près de trente, 1985) (1) les Pénitents de la Basse-Provence orientale au XVIII^{e} siècle. C'était de la piété catholique, certes, mais fortement enracinée dans le social, le quotidien, le coutumier, organisée en des formes qui liaient presque aussi fortement les confrères que le fondement spirituel de leur union ; et tout ce formalisme nous paraissait d'autre part enserré dans toute une série de caractères méridionaux (ou « latins », ou « occitans », ou périphériques). Dès cette époque, nous suggérions qu'il y aurait intérêt à prolonger l'étude des confréries de Pénitents à travers le XIX^{e} et le XX^{e} siècles, et - naturellement - à en élargir le champ en passant de la Basse-Provence à l'ensemble du territoire national. Nous émettions l'hypothèse qu'on éclairerait par là tout autant la « déméridionalisation », la francisation, la modernisation des régions méridionales que leur éventuelle déchristianisation.

Il va sans dire qu'une telle recherche supposait en principe, la connaissance intime de tant de terroirs et de milieux sociaux divers, la fréquentation de tant de dépôts d'archives dispersés (départements et diocèses, communes et paroisses, voire personnes ou institutions privées), la connaissance de tant de communications érudites souvent confidentielles, qu'elle ne pouvait, à moins d'occuper plusieurs années d'un chercheur unique à plein temps, que résulter d'un travail collectif. Nous en avions d'une part lancé l'idée, seul, trop seul sans doute (entendons, sans le concours du CNRS ni de quelque Comité ou Société que ce soit), avec l'appui cependant de quatre revues qui « passèrent » un communiqué (2) -, et nous en avions d'autre part tracé un programme et esquissé une problématique sommaire à l'occasion du 96^{e} Congrès national des Sociétés Savantes tenu en 1971 à Toulouse.

Les réponses bénévoles ont été rares - d'autant plus précieuses d'ailleurs ; quant aux actes du Congrès de Toulouse, loin de pouvoir stimuler l'entreprise, ils furent publiés avec retard ! Mais ces quelques réponses, quelques travaux d'étudiants, quelques nouvelles lectures ou recherches personnelles nous ont permis d'apporter d'autres données et d'autres réflexions.

Précisons seulement que nous nous bornerons ici au ***XIX^{e} siècle,*** époque de ***déclin*** des Confréries de Pénitents, et que nous laisserons de côté les problèmes passionnants mais complexes que pose la nouvelle phase historique qui paraît s'être ouverte pour eux vers le milieu du siècle présent (3).

I - Problèmes de chronologie.

La Révolution a été pour beaucoup de Confréries, déjà marquées des signes du déclin, l'occasion de disparaître complètement (4). C'est de cette époque que date leur effacement des lieux où elles étaient déjà marginales ou résiduelles (5), et que date aussi, ailleurs, l'anéantissement de confréries urbaines en surnombre, ou de confréries villageoises trop fragiles.

Au-delà de la Révolution s'ouvre une ère de restaurations qui est bien loin de se confondre avec « la » Restauration monarchique de 1814-1830. On constate en effet des rétablissements de confréries depuis la fin du Directoire (6) jusqu'aux années 40 (7), surmontant donc aussi bien les réticences du régime napoléonien que les tracasseries des débuts du régime de juillet (8). En ces premières décennies du XIX^{e} siècle, la géographie des Pénitents est tout à fait celle du Midi (aujourd'hui dit « occitan ») : le « Midi » typiquement connu comme tel, c'est-à-dire les grandes régions provençales et languedocienne, mais aussi les Alpes du Sud (partie montagneuse et méridionale de l'ancien Dauphiné), et presque tout le Massif Central (Limousin, Auvergne méridionale, Forez, Velay, Vivarais, Rouergue) : - auxquels s'ajoutent - plus exotiques encore - les pays catalan, niçois, et corse.

Bien entendu, certaines de ces résurrections entraînées par le mouvement général se révèlent vite fragiles, et certaines disparitions surviennent, en climat politique pourtant favorable, dès avant 1830 (9). Le règne de Louis-Philippe voit à la fois des confréries disparaître, sous la pression de municipalités libérales dans le climat voltairien de 1830-34, et, ailleurs des confréries se rétablir, nous l'avons dit, grâce à un contre-courant déjà traditionnaliste. Dans l'ensemble, cependant, les extinctions de confréries antérieures à 1848 sont plutôt rares et nous n'en connaissons guère de cas en dehors de quelques petites et moyennes villes de Basse-Provence dont l'avance en matière d'évolution politique et « morale » est bien connue (10).

L'une des conclusions par convergence de résultats vers laquelle s'achemine notre esquisse d'enquête consiste à situer typiquement la dernière période des Pénitents vers la fin du XIX^{e} siècle et le début du XX^{e} siècle (11).

Au-delà de la Grande Guerre, on sera dans une période nouvelle, où des confréries rares mais restées actives seront nettement réduites à une aire en forme d'archipel : quelques villes de tradition, Montpellier, Le Puy, Avignon, Aix, Nice, Perpignan, et quelques zones rurales où l'isolement maintient l'archaïsme, en attendant le relais du folklore et du « pittoresque » exploité : Haute-Loire, Pyrénées Orientales, Alpes Maritimes, Corse.

Bénédiction de la croix de la place de la Canourgue à Montpellier, 1818. Coll. Soc. Arch. de Montp. Détail. (Cliché Inventaire Général - Photo M. Descossy).

Mais nous avions dit que nous laisserions de côté le XX^{e} siècle, avec le délicat problème du rapport à poser entre survivances naturelles et « maintenances » organisées (12). Revenons à notre « Fin du XIX^{e} siècle ». Certes l'indication est vague. Mais peut-elle être plus précise ?
En nous inspirant notamment de la vieille et classique monographie de Louis Guibert, nous écrivions en 1971 qu'avant de dater une disparition il faudrait pouvoir... la définir. « Qu'est-ce que disparaître, pour une association de ce type ? La fin des apparitions en public ? La dernière affiliation de nouveaux membres ? La cessation des opérations régulières de renouvellement annuel des officiers ? La cessation de la levée des cotisations par le trésorier, qui est souvent le dernier officier qu'on maintienne, et dont le décès est alors la fin de toute vie matérielle ? Ou enfin la mort des derniers confrères qui, au-delà de la vie d'organisation formelle avaient gardé un lien spirituel entre eux ? Toutes ces étapes du déclin ont pu parfois s'étaler pour une même confrérie, sur dix, quinze ou vingt ans ! Guibert en a donné des analyses exemplaires pour la ville de Limoges ».
Nous sommes aujourd'hui frappé par le nombre des notations convergentes de la part d'auteurs qui se refusent à signaler des dates terminales précises, préfèrent indiquer de lentes agonies des délabrements, des fins qui n'en finissent pas de finir. Par exemple, pour le Bas-Vivarais (sud du département de l'Ardèche), l'on tient à nous rapporter souvent, de façon significative, et la fin des activités collectives ostensibles (vers 1914) et la mort du dernier recteur, ou du dernier pénitent (1925 à Asperjac, 1933 à Astet, 1930 à Oras, 1926 à Largentière,... et même 1961 à Labeaume) comme si une phase ultime de survie invisible s'achevait seulement alors (13). Dans le Puy-de-Dôme, la dernière confrérie du Livradois est celle de Viverols ; les confrères assurent toujours les messes et les prières prescrites pour leurs défunts, mais « ceux qui restent ont cessé leurs réunions depuis l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat » (14). A Tarbes (Hautes-Pyrénées), on constate un net espacement des réunions à partir de 1855, et le dernier compte-rendu enregistré est de 1863, mais la confrérie paraît s'être maintenue de façon informelle jusque vers 1880 (15).
Bref, la mort d'une collectivité de cette nature est un processus trop complexe pour être susceptible de datation, comme la mort d'un homme ou même celle de sociétés de tel ou tel autre type. Nous pourrions ici franchir le seuil qui nous mènerait à une sociologie générale de la vie des associations volontaires, mais ce n'est pas le lieu.

II - Problèmes d'explication : les pressions extérieures

A) Rôle des régimes politiques hostiles

Ce lent dépérissement, le plus souvent commencé vers 1870-80, parachevé vers 1920-30, et dont la période moyenne ou culminante serait dans les années 1900, coïncide si bien avec la Troisième République qu'on pourrait attribuer à celle-ci la responsabilité de l'extinction quasi-complète des Confréries. Il y aurait une certaine logique à voir ces organismes de piété et de tradition (voire de contre-révolution) conjuguées succomber sous les coups successifs de nos trois régimes d'anticléricalisme militant : Première République, Monarchie de Juillet à ses débuts, et enfin Troisième République.
Toutefois, seule la Première République a frappé explicitement et directement les confréries, en les interdisant, puis en mettant en vente leurs chapelles. Or ces coups rudes n'ont pas été mortels, parce que les confrères avaient encore dans la plupart des cas assez de vitalité propre pour se maintenir secrètement et se reconstituer après l'orage. Quant aux régimes de 1830 et de 1870 (ou plus exactement, en l'occurrence, de 79) ils étaient anticléricaux mais libéraux et, comme tels, tolérants à l'égard des associations (seules, les congrégations étaient tenues pour ennemies, mais juridiquement les confréries de Pénitents, composées d'hommes de statut laïque, étaient des associations et non des congrégations). Sous des législateurs anticléricaux, les confréries ne pouvaient donc être atteintes que par ricochet, et elles le furent en effet, notamment à travers deux activités qui leur paraissaient essentielles : leurs processions solennelles, que l'on interdit parfois sur la voie publique (16) - et le service des pompes funèbres, quand on le laïcisa (17).
C'est pourquoi, à côté des auteurs qui attribuent le déclin des Pénitents à un maléfice global du siècle (perte de la Foi, des anciennes coutumes, etc...) il en est qui mettraient plutôt l'accent sur une hostilité politique que la législation moderne exprimerait par les biais indiqués. Nous croirions cependant davantage au premier qu'au second type d'explication. Après tout, rien n'empêcherait théoriquement les confréries de survivre (comme elles l'ont fait d'ailleurs en quelques lieux) autour d'activités spirituelles internes, tout en étant privées des éléments de prestige et d'attraction sociale que constituaient la procession en costume ou le service public des obsèques. Et, surtout, il est arrivé à des confréries de disparaître par dépérissement spontané même dans des pays ruraux à municipalités conservatrices, où on ne constate nullement que l'administration locale les ait tracassées.
C'est donc bien plutôt une Civilisation qu'une Politique du XIX^{e} siècle qui a étouffé les Confréries, ou - si l'on veut parler de politique - une politique diffuse (modernisation de la vie, prépondérance du modèle national sur les modèles provinciaux et rustiques, instruction, etc...) bien plus souvent qu'une politique militante.

B) Rôle de l'opinion éclairée. Un mépris élitiste

Tout ne se réduit pas cependant à cette simple alternative : dépérissement spontané (par perte de la vitalité spirituelle) ou dépérissement provoqué (par des pouvoirs d'Etat plus ou moins hostiles). Ayant étudié naguère une première phase du déclin si précocement commencé des Pénitents de Basse-Provence, phase qui se situait sous l'ancien régime, nous avions été frappé par l'importance de deux autres facteurs proches des précédents, l'un de dépérissement spontané mais social (le retrait hors des confréries des notables, plus sensibles à l'esprit moderne), l'autre de dépérissement provoqué (les sanctions ou même les dissolutions prononcées par le clergé). Ces deux derniers facteurs étaient d'ailleurs liés : une confrérie abandonnée par les élites se réduira, à la limite, aux classes populaires ; or ces classes, naguère massivement frustes et incultes, étaient plus portées de ce fait à ce que nous appelions les « déviations profanes » ou folkloriques, et par conséquent plus exposées à être pour le clergé un sujet de scandale ou d'embarras (18).
Retrouve-t-on des processus de ce type au XIX^{e} siècle ? La réponse est oui, au moins jusqu'au milieu du siècle, et même un peu au-delà.

Considérons d'abord le mépris des classes cultivées à l'égard de l'institution. L'image stéréotypée et légèrement dépréciative des Pénitents du Midi se rencontre sous sa forme achevée vers 1840 dans cette somme remarquable d'idées reçues que sont *les Français peints par eux-mêmes* (19): on va voir qu'il n'y manque rien, la raillerie post-voltairienne venant y passer le relais à une évocation pittoresque d'inspiration déjà pré-touristique...

«... Dans la plupart de ces villes (du Midi), à la tombée de la nuit, le soir, du jeudi saint, un enfant de chœur parcourt les rues en agitant une sonnette pour annoncer la procession. - Toutes les fenêtres s'éclairent et montrent aux spectateurs les visages étonnés des enfants et les dévotes attitudes des femmes : bientôt apparaissent quelques sinistres flambeaux ; une foule de sœurs, appartenant à diverses congrégations, suivent sur deux rangs en récitant les litanies ; puis viennent les pénitents revêtus d'un long sac de toile que surmonte un capuchon qui leur couvre le visage et qui est percé seulement à l'endroit des yeux ; ils ont à la ceinture un gros chapelet de têtes de morts, et marchent pieds nus. Quelques-uns soutiennent au bout de longues perches des lanternes figurant aussi des têtes de mort d'où sort une lueur lugubre qui projette sur chaque pénitent des teintes incertaines et le fait ressembler à un fantôme...; ils psalmodient d'une voix lamentable le « Stabat Mater » et le « Crux ave ». - Les dignitaires de l'ordre, comme aux temps où l'on représentait des mystères, portent les attributs de la passion : la couronne d'épines, les clous, l'éponge, le coq qui chante trois fois, l'échelle qui servit à hisser sur la croix le Sauveur des hommes. Pour que la représentation soit plus complète, derrière la confrérie marche un pénitent courbé sous une énorme croix ; deux autres le flagellent ; un quatrième, remplissant le rôle de Saint Simon, l'aide à supporter son fardeau. Une foule avide et pressée entoure cette partie de la procession, et c'est à qui se précipitera sur la croix, car d'ordinaire « elle guérit les fiévreux », et son attouchement « préserve de tous maux et de tous maléfices ».
C'est bien là une procession du moyen âge...
Combien de désordres ont dû se commettre à la faveur de ce saint déguisement, disons pourtant que les pénitents ont eu dans l'histoire leur page d'honneur. Pendant le pontificat d'Innocent IV, qui résidait à Avignon, ils combattirent vaillamment, sous le nom de « gonfalons », l'oppression des seigneurs romains, et rendirent à la capitale du monde chrétien son antique liberté.
De nos jours, le peuple des petites villes considère une confrérie de pénitents comme un vestige de puérile superstition, et la médisance ne les épargne pas. Généralement on est porté à croire que plus d'une figure de joyeux compagnon cherche à se rendre respectable à l'aide du capuchon funèbre. Dans plusieurs localités, on dit : « C'est un pénitent », comme on dirait : « C'est un ivrogne » ; cette opinion, assez répandue, jette chaque jour plus de discrédit sur les pieuses congrégations.
Le chant des pénitents est d'ordinaire un sujet de divertissement pour les écoliers. Rien de plus bizarre, en effet, rien de plus discordant que cette musique nasillarde...
Le respect humain, ce grand auxilliaire du ridicule, décime peu à peu les confréries. Naguère les magistrats, les nobles, les riches bourgeois, les hommes de finance, s'y faisaient inscrire dévotement, et se tenaient pour honorés d'être recteurs, vice-recteurs, censeurs et trésoriers des pénitents. A une époque plus rapprochée, sous la restauration, des hommes de la première condition sociale en province ont été congréganistes.
Après 1830, quelques préfets avaient pris des arrêtés qui défendaient aux pénitents de paraître dans la rue le capuchon baissé. Depuis qu'il leur fallait marcher à visage découvert, ils ne se montraient plus aux processions. C'était le beau moment du civisme et de l'enthousisame national ; dans les corps de garde, on se moquait des pénitents et ils abjuraient. Hommes de peu de zèle et de peu de foi ! Heureusement pour la congrégation, les préfets rapportèrent leurs arrêtés, et les pénitents, en reprenant leur masque, se retrouvèrent à l'abri des sarcasmes et des plaisanteries.
Les cérémonies et les pratiques des congréganistes sont, on le voit, purement traditionnelles ; les pénitents eux-mêmes n'y attachent plus une intention bien précise. Toutefois ils ont conservé, dans certaines localités, quelques-unes des sévères et religieuses prérogatives de leurs devanciers. Naguère, à Florence et à Venise, les pénitents noirs assistaient les suppliciés et chantaient le « Libera » pendant l'exécution. Cet usage s'est perpétué dans le midi de la France ; ce sont les pénitents qui conduisent les condamnés à l'échafaud et qui récitent sur eux les prières des agonisants. Dans plusieurs diocèses ils accompagnent les prêtres à tous les enterrements et portent le cercueil.

Dans la belle saison, aux fêtes de la Trinité et de Notre-Dame D'Août, les pénitents font des processions en pèlerinage ; ils partent de plusieurs petites villes pour se rendre à un but commun, qui est quelque chapelle isolée, quelque ancien ermitage. Rien de plus pittoresque, au lever du soleil, que les longues files de villageois qui descendent de toutes les collines, précédés de bannières et suivis des pénitents et du clergé ; mais ces pèlerinages sont plutôt des occasions de plaisir que de pieux rendez-vous : on boit, on mange, puis on danse après vêpres. Ainsi, partout surgit cette vérité, que de nos jours la religion n'a presque plus rien des dehors austères des anciens temps... ».

Tout ceci, dira-t-on, vu de Paris... Mais ne parlons pas trop vite du Nord dénigrant le Midi ! C'est d'Aix-en-Provence en effet que Frédéric Mistral, encore étudiant en droit et républicain, écrit à son dévôt ami Roumanille, à la fin de Juillet 1851 (20).

... « Vous deviez avoir aussi bien du monde à Avignon : car assurément cette longue et interminable ribambelle de pénitents gris, si bien nommés, devait être pour le moins aussi curieuse et aussi réjouissante que nos tirassous *et que nos* rascassetos (21). *Vous allez crier à l'impie, à l'athée, à la subversion sociale ; mais vous avouerez, sinon de bouche, au moins in petto, que ce n'est pas dans les villes où l'on voit le plus de pénitents qu'il y a le plus de pénitentes, et qu'Avignon, malgré toutes ses manifestations dévotes, n'a pas que je sache plus de respect pour les lois, pour l'honneur, pour la famille et pour la propriété que toute autre ville. Je me souviens du temps où nous allions aussi à la procession des Pénitents blancs, et n'ai pas oublié les haines, les rivalités, et l'ivrognerie scandaleuse dont ces pieuses simagrées étaient le motif ».*

Le pénitent ivrogne et braillard, était-il seulement un mythe de bourgeois libéraux ? Non, bien sûr puisque - nouvelle confirmation, nouvelle analogie avec l'ancien régime - les prêtres du XIXème siècle ont dû continuer à en connnaître.

C) Rôle du clergé

A Cagnes (Var, aujourd'hui Alpes-Maritimes) en 1836 le curé interdit leur chapelle ; nous en ignorons la raison mais en savons les conséquences ; ameuté par solidarité avec les Pénitents, la population entière se rend à la messe avec force conques de mer et sonnettes de mulets et fait charivari au curé (22). A Cannes, c'est en 1861 que le curé supprima les Pénitents Noirs (23); presque tous cultivateurs ou tonneliers, ils paraissaient en corps aux cérémonies et convois funèbres, mais surtout faisaient une fois l'an en septembre un grand pèlerinage rural à Saint-Cassien qui s'achevait en fête champêtre ; l'une de ces fêtes ayant été trop bruyamment bachique, le prêtre dut sévir.

L'austère Vivarais n'avait pas ignoré ces fresques bien méditerranéennes ; à Balazuc (Ardèche) en 1845 le curé, pour avoir supprimé une confrérie dont les banquets étaient trop arrosés, se heurta comme à Cagnes à une petite émeute (24).

Il est inutile de citer d'autres exemples de ces incidents et de ces exécutions, cas-limites émergeant de toute la série des conflits bien connus qui peuvent opposer Clergé et Confréries quand celles-ci ont plus d'esprit de corps que de doctrine et de discipline (sur l'usage des chapelles, l'ordre des processions, le règlement des obsèques, etc...).

Rarement scandaleuses, les confréries devaient être beaucoup plus souvent encombrantes. M. l'abbé Adrien Loche, qui a rassemblé sur les Pénitents de la Drôme une documentation remarquable, malheureusement encore inédite, croit pouvoir désigner les auteurs de leur disparition de la façon suivante (25): faut-il accuser les révolutions de 1830 ? de 1848 ? Non. Mais plutôt les évêques, qui n'étaient pas favorables, et les curés, qui ne voyaient dans les Pénitents que des « Chantres » et des « Pots de fleurs » pour les offices ; des ornements de grandes cérémonies en quelque sorte, et non pas - regrette notre correspondant - des militants préfigurant une Action catholique moderne. Car ce clergé - poursuit-il - s'est montré avant tout monarchique, anti-républicain, anti-réformateur, il s'est raccroché successivement à Louis-Philippe puis à Napoléon III, mais toujours à ***l'Ordre***, au Pouvoir. Si nous interprétons bien cette intéressante quoique elliptique analyse, tout viendrait donc d'une certaine mentalité cléricale : privilégiant l'Ordre et la discipline plus que l'association et le militantisme, le clergé

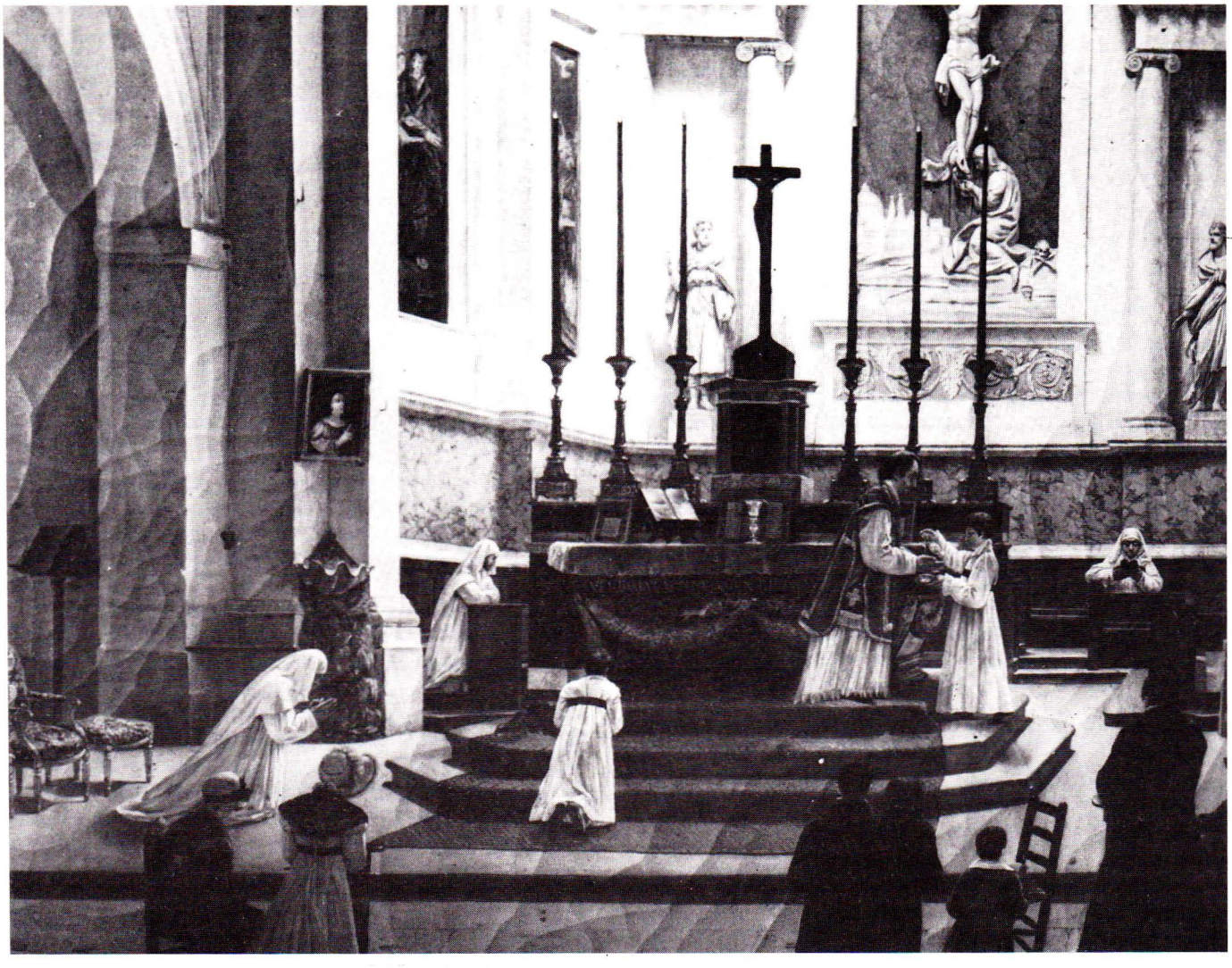

Charles Matet, Intérieur de l'église Sainte-Eulalie de Montpellier. Détail. Coll. Soc. Arch. de Montp. (Cliché Inventaire Général - Photo M. Descossy).

devait préférer des confréries dociles mais atones (figurants, « pots de fleurs ») aux confréries dont la vitalité naïve pouvait entraîner quelque turbulence.

L'hypothèse que l'on entrevoit, ou plutôt que l'on retrouve ici, est bien celle, séduisante, d'un ***volontarisme ecclésiastique***. A Toulouse, en 1830, plus encore que par le changement d'atmosphère politique, les Pénitents ont été affectés par le changement d'archevêque. Mgr de Clermont-Tonnerre les protégeait, Mgr d'Astres devait les négliger - moins d'ailleurs, semble-t-il, par autoritarisme que par souci d'autres formes de pastorale - mais peu importent ici les raisons (26).
Nous l'avons déjà noté ailleurs : on connaît une exception temporaire à la règle générale du lent dépérissement des Confréries, mais elle se situe précisément là où un prélat les a considérées comme une forme valable d'action religieuse et les a encouragées comme telles (le cardinal de Cabrières à Montpellier) : d'où une période de remontée de leur niveau, en nombre et en qualité (27). De la même façon, une excellente étude sur les Pénitents du Puy a montré qu'ils ont présenté au milieu du siècle les symptômes classiques de décadence et qu'ils ont dû à l'impulsion énergique de l'abbé Gustave de Pélacot un redressement et un nouvel essor dans les années 70 (28).
Mais dans la majorité des cas, la « folklorisation » des Pénitents a nourri à leur égard l'indifférence grondeuse du clergé, et celle-ci en retour n'a pu que favoriser inconsciemmenent leur déclin, puisque le catholique tiède et l'incroyant étaient par définition hors des confréries, tandis que le fidèle pieux était de plus en plus appelé par ses prêtres vers des œuvres plus modernes et plus maniables à la fois.

L'analyse que nous avons pu faire sur des sources primaires de la fin des Confréries à Cavaillon (Vaucluse) montre avec une évidence quasi-visuelle un autre aspect de ce processus (29). Les Pénitents blancs de cette ville ne nous sont plus connus après 1836 que par un registre portant les procès-verbaux de vérification annuelle des comptes (cotisations, menues dépenses), procès-verbaux sommairement mais correctement rédigés, d'une bonne écriture d'homme instruit ; de 1836 à 1845 le rédacteur, qui signe de la même main et qui nous est ainsi connu, n'est autre que le prêtre ou plutôt l'un des prêtres qui firent successivement fonction d'aumônier de la confrérie. Après 1845, les comptes sont retracés par un confrère d'état laïc, la rédaction en est alors simpliste, irrégulière, maladroite ; quatre ans après, en 1849, la confrérie se dissout spontanément.
On est bien obligé de conclure qu'une confrérie réduite à quelques hommes du peuple a vécu tant que le clergé paroissial a pu fournir un prêtre capable de la tenir à bout de bras (en cumulant l'aumônerie avec le secrétariat). Que le clergé décide de renoncer à cette dernière tâche (probablement pour orienter son activité vers la création ou l'impulsion d'autres œuvres pieuses jugées plus utiles) et la faiblesse intrinsèque de l'institution a très vite fait sentir ses effets (30). Volontarisme ecclésiastique, encore une fois, mais ici montré a contrario.
Quant à la faiblesse intrinsèque de l'institution, c'était dans ce cas pour une bonne part une faiblesse sociologique : le temps n'était pas venu encore (à Cavaillon en 1840) où une association en milieu populaire pouvait se passer de cadres appartenant aux milieux bourgeois, alors seuls assez instruits pour gérer, administrer, parler, rédiger.
L'étude des facteurs externes du dépérissement nous renvoie bien à nouveau à l'étude de ce facteur interne qu'est la composition des confréries, facteur à coup sûr important, même s'il n'est pas exclusivement décisif.

III - Problèmes de sociologie

A) Généralités

Au XIX^{e} siècle il n'y a pas seulement une image morale des confréries (archaïsme, plus encore que « fanatisme » ; médiocrité ; boisson) mais aussi une image sociale : des gens du peuple, travailleurs manuels ou très petits bourgeois. On peut même préciser : artisans, ouvriers et paysans dans les petites villes, bourgs et villages, - classes moyennes pauvres (artisans et boutiquiers) dans les villes plus consistantes. Les Pénitents Noirs que l'on dissout à Cannes en 1861 sont, nous l'avons vu, « presque tous cultivateurs et tonneliers » (31), fondé plus probablement sur des impressions issues de grandes villes à Pénitents notoires comme Marseille, Toulouse ou Avignon, l'article déjà cité des ***Français peints par eux-mêmes*** écrivait (32) : « les pénitents appartiennent presque exclusivement à ces classes intermédiaires placées au-dessus de la bourgeoisie et un peu au-dessus des classes ouvrières. Ce sont celles qui formaient autrefois les jurandes, les corporations et les corps de métier »...

Peut-on confronter ces idées reçues avec la réalité ? Quelquefois, et la vérification se fait bien. Décrivant en 1811 (33) la « société religieuse composée de 27 individus (existant à Confolens) sous le nom de Pénitents blancs », le sous-préfet de cette petite ville charentaise (mais d'influence limousine nette) s'exprimait ainsi : « Ses chefs ne peuvent avoir qu'une médiocre influence, concentrée d'ailleurs dans la société ; les autres membres sont presque tous des gens d'une classe très ordinaire, sans moyens, sans opinions politiques, qui paraissent ne chercher dans ces réunions que l'occasion de s'enivrer ». Suivent en effet 27 noms de personnes, affectés de leurs qualités sociales, où l'on voit bien en effet ce que peuvent être les « chefs » (deux prêtres, quatre « propriétaires », trois « dames » - seules de leur sexe - et un instituteur), et ce que sont les gens très « ordinaires » : un aubergiste, un cabaretier, deux marchands, trois fermiers et un vigneron, tous les autres étant gens à métier manuel.

Nous avons dit ailleurs que le processus d'extension des confréries vers les classes populaires (boutique, artisanat et, secondairement, paysannerie) avait déjà commencé sous l'Ancien Régime, accompagnant leur succès de masse, leur extension et déjà jusqu'à un certain point leur dépréciation. Ce processus paraît bien s'être poursuivi au XIX^{e} siècle après les reconstitutions post-révolutionnaires, et avoir vu ses effets encore soulignés par ceux du processus connexe, le retrait des classes instruites, ou du moins de ceux de leurs membres qui n'étaient, avant 89, pénitents que par conformisme.
Quand par chance on peut comparer pour une même confrérie des données sociales d'avant et d'après la Révolution, la conclusion est assez nette : ainsi pour les Pénitents Blancs de Saint-Bernardin de Valbonne (Alpes-Maritimes), dont on peut avoir une analyse pour 1767 et une autre pour la période 1813-1830 (34) :

	1767	1813-1830
Nombre total	39	25
dont socialement identifié	31	21
Classes supérieures	7 (trois de niveau « bourgeois , quatre de niveau « négociant »)	3 possibles (« propriétaires »)
Artisans, métiers	6	Néant
Ruraux	18	18

Pour les Blancs de Cotignac (Var) (35), les documents ne permettent pas de comparer les compositions globales mais - ce qui est plus important peut-être - les éléments dirigeants, grâce à la liste des Recteurs de la confrérie qui nous est connue pour toutes les années d'activité de 1759 à 1791, puis de 1820 (reconstitution) à 1850 (dissolution volontaire). Avant 1791 les recteurs de niveau inférieur à celui de la bourgeoisie (la « bourgeoisie » vraie, celle des professions libérales) (36) sont l'exception : deux marchands (1773, 1774), un menuisier (1777), un aubergiste (1790), deux maîtres-tanneurs (1778, 1780), tout le reste n'est que notaire, avocat, et autres « bourgeois ». Après 1820 c'est au contraire la notabilité qui est l'exception (un « propriétaire » en 1824, et un « instituteur » élu en 1840 et que l'on gardera quatre ans de suite, sans doute faute de remplaçant capable). La grande majorité des recteurs du XIX^{e} siècle sont des artisans (boulangers, tisserands, etc...) et l'on voit même apparaître parmi eux des paysans. Dans une liste globale des confrères pour 1847, les « cultivateurs » sont d'ailleurs la majorité (trente-deux noms, dont vingt-deux qualifiés, parmi lequels 15 cultivateurs, un ménager, un cordonnier, un cabaretier, un propriétaire, et trois qui peuvent être cultivateurs ou artisans - en fonction d'homonymies que nous n'avons pu réduire.

On observera au reste que cette popularisation, aggravée de ruralisation, des confréries des petites villes, bourgs et villages se rattache à deux causes cumulables quoique d'ordre différent : politiquement, il est normal que les bourgeois continuent à sortir des confréries parce que dans les années 30 et 40 du siècle ils précèdent encore souvent les paysans dans le glissement d'opinion vers la gauche ; mais socialement aussi il est normal que les bourgeois soient moins nombreux parce qu'ils le sont moins dans la micro-société locale (extinction des familles de rentiers, ou leur départ vers les villes, ou vers la fonction publique, etc...).

Quoi qu'il en soit, le processus de déclin que nous avions entrevu pour le XVIII^{e} sècle reparaît au XIX^{e} siècle, où même il se remet à jouer avec une netteté et une rapidité presque caricaturale, constituant le schéma véritablement classique du dépérissement des confréries pour la majeure partie de la France méridionale. Quelques bons dossiers d'archives d'origine interne nous permettront - en terminant - de l'analyser pour la petite ville vauclusienne de Cavaillon (37).

B - Un exemple comtadin

Cavaillon avait jadis trois confréries, les noirs depuis 1539, les blancs depuis 1540, et les gris depuis 1619 (38). Nous savons bien peu de choses sur les Pénitents Gris, pour lesquels les archives propres manquent : seulement qu'ils reparurent les premiers, en 1813, et qu'ils avaient probablement déjà disparu en 1851 (39).

Nous sommes un peu plus informés sur les ***Pénitents noirs*** dont les archives du Vaucluse possèdent une pièce importante, le registre qui relate leur activité de 1818 à 1823 ; ces cinq années ne garnissent d'ailleurs que le début du Cahier ; après 1823 des dizaines et des dizaines de pages blanches nous font supposer que la confrérie a sinon cessé d'exister, du moins cessé de mener une vie régulière, enregistrée avec zèle et méthode, bref qu'elle est entrée dans une phase de déclin.

Les Noirs, donc, sous le titre des « Cinq plaies de Notre Seigneur », ouvrent leur « livre des conclusions » en 1818 « sous le rectorat de frère Messire de Bournissac » en relatant leur renaissance à la date du dimanche 3 mai 1818 :

« L'an mil huit cent dix huit et le dimanche troisième du mois de Mai en vertu de l'autorisation de Mr le Maire de la ville de Cavaillon et de celle de Mr le Curé de la paroisse les membres composant l'ancienne confrérie des Pénitents noirs de cette ville fondée en 1539 sous le titre des cinq plaies de notre seigneur J.-C. se sont assemblés à 6 heures du matin dans la chapelle de l'Hôtel Dieu ou l'hôpital à l'effet de continuer leurs offices divins qui avaient été suspendus par les effets de la révolution. L'office de la bienheureuse vierge Marie a été chanté après quoi a été célébré la Sainte Messe. Etc... etc... »

Le maire ici désigné était précisément Monsieur de Bournissac, et jusqu'au bout se maintiendra - ce sera finalement le trait le plus caractéristique de cette brève histoire - un lien très étroit entre la vie de la confrérie noire et celle de son re-créateur. Bournissac, malgré son âge très avancé, n'a jamais pu être remplacé au rectorat, et la fin de son activité a bien coïncidé avec celle de l'organisation. Il est mort en effet le 4 mars 1824 à l'âge de 91 ans, le décès étant déclaré par « Joseph Henri Veran vicomte de Sade, et Charles-Joseph-Sébastien Gondois, notaire », et enregistré par Pierre Bernard Milhe-Potingon, adjoint au maire - que nous retrouverons (40).

Les Bournissac en effet ne manquaient pas de relief. Deux membres de cette famille originaire de Noves (Bouches-du-Rhône) sont déjà connus de l'histoire provençale (41) : Etienne-François-Antoine Baudile Sainchon de Bournissac (1730-1793), prévôt général des maréchaux de France, avait eu la lourde charge de la police à Marseille au début de 1789. Fort hostile à la Révolution, il fut guillotiné dans la même ville, quatre ans plus tard. Il laissait trois fils, qui émigrèrent, revinrent au temps de l'Empire, et dont l'un Antoine, le cadet (1773-1853), poussa l'intransigeance contre-révotutionnaire jusqu'à militer contre le Concordat, ce qui lui valut d'être emprisonné par Napoléon ; il anima jusqu'à sa mort, à Noves un petit noyau de catholiques anticoncordataires.

« Notre » Bournissac, le maire de Cavaillon, était le frère du premier et l'oncle du second (42). Sans être aussi radical que son neveu dans le refus des institutions du siècle, il était nettement ultra-royaliste et dévot (43). Une ***notice*** imprimée ***sur la mission de Cavaillon en Mars, Avril et Mai 1820*** nous apprend que la Croix de fer plantée lors de la cérémonie finale « a été ornée de trois fleurs de lys par M. de Bournissac, maire de notre ville. Ce magistrat, qui s'est signalé par son attachement pour l'auguste famille des Bourbons, a voulu ainsi faire comprendre à ses administrés que tout bon français doit être bon chrétien,

Fêtes Jubilaires des Compagnies de Pénitents. Le Puy-en-Velay, 10 avril 1932. Vues de la procession. (Photo Machabert-Le Puy).

que le trône trouve son plus ferme appui dans la religion, et qu'on peut arriver au renversement de l'un sans avoir foulé aux pieds les préceptes de l'autre » (44).

Dans son ombre, le vice-recteur Henri Véran, vicomte de Sade, de noblesse plus ancienne sans doute, avait une biographie moins rectiligne. Comme son illustre parent le marquis Louis Donatien de Sade, seigneur de Lacoste, « Henri Véran Sade » avait été un ardent jacobin, il avait même été élu maire de la petite ville de Cucuron au temps de la République (45). Il serait intéressant de chercher s'il avait déjà été pénitent au temps de l'ancien régime, ou s'il avait trouvé le chemin de la confrérie à l'époque seulement de sa conversion post et anti-révolutionnaire. Dans le premier cas il serait un cas de plus de ces appartenances purement sociales et mondaines aux confréries du XVIII[e] siècle dont nous avons recensé divers exemples. Dans le second il est pour le moins une illustration de cette idée tout à fait reçue dans les milieux provençaux libéraux de l'époque 1820-1830 et d'après laquelle les marques de zèle religieux spectaculaire venaient souvent d'anciens jacobins qui avaient un passé à faire oublier. Quant à savoir si la conversion du vicomte de Sade avait été opportuniste ou sincère, nous ne le pouvons évidemment pas.

Derrière ces deux hauts personnages, derrière surtout le premier d'entre eux, la confrérie noire paraît avoir eu un recrutement social plutôt modeste, et cela rend assez vraisemblable son prompt retour à l'obscurité après la mort du recteur.

En effet, sur les 67 noms que leur registre nous fait connaître en 1818-1819, nous avons pu, à la suite d'une recherche - il est vrai - hâtivement menée (46), en identifier 40 du point de vue socio-professionnel. Mais parmi ces 40, il n'y a pas d'autre noble que Sade et Bournissac ; un seul ecclésiastique, le curé Crousnillon (lui aussi dignitaire du chapitre d'avant 89, et de famille bourgeoise connue) ; après eux - sept ou huit notables (« propriétaires », négociants, fonctionnaires) ; tout le reste de niveau franchement populaire (une quinzaine d'artisans et boutiquiers, et autant de paysans). On est tenté d'y voir une « clientèle » de Bournissac plutôt qu'un milieu, ou un groupe ayant sa propre consistance.

Mais les Blancs nous permettront de reprendre ces considérations.

Les *Pénitents Blancs*, sous le patronage de St-Pierre-ès-Liens, sont mieux connus puisque le fonds d'archives que nous parcourons possède à leur sujet quatre documents : un registre des réceptions, un registre des délibérations, un livre de comptes et une liasse de papiers divers (surtout comptables, factures, quittances).

Ils renaissent en même temps que les Noirs, le 3 mai 1818, « après vingt-neuf ans de suspension forcée par des circonstances trop connues et inutiles à rappeler ici » - ainsi s'exprime leur registre avant de relater la cérémonie que nous connaissons déjà grâce au cahier des Noirs. Par un curieux parallélisme, de même que les Noirs s'étaient donné pour Recteur M. de Bournissac, maire de la ville, les Blancs portent au rectorat Pierre Milhe-Potingon, son premier adjoint.

Ce personnage était un riche négociant en soie (47) aussi marquant dans le monde local du commerce que Bournissac pouvait l'être dans celui des élites traditionnelles. Chacun des deux recteurs, ou chacune des confréries, avait-il sa propre sphère d'influence ? Les Blancs, comme les Noirs, étaient de recrutement modeste, dans l'ensemble, sur 79 confréries en 1819, et 43 socialement identifiés, il n'y avait aucun noble ni prêtre, une douzaine seulement de notables tels que « propriétaires » ou négociants, le reste de niveau populaire ; mais tandis que chez les Noirs les paysans arrivaient à égaler en nombre les autres catégories de travailleurs, chez les Blancs, la prépondérance des petits commerçants et artisans était nette : 24 contre 7 ; on relevait parmi eux 5 maçons, 4 cordonniers, 4 tisserands, etc... Toutefois, avant de voir dans ces parallélismes suggestifs les traces d'un singulier archaïsme des combinaisons sociales, il conviendra de reprendre quelque jour et de mieux compléter cette statistique à peine ébauchée ici. Mieux vaut en retenir, globalement, la confirmation de ce que nous savions déjà sur l'état de ces confréries à l'issue des siècles d'ancien régime ; faible présence des notables, assez faible présence des paysans, présence plus caractéristique de l'artisanat et du petit commerce.

Enfin le registre des Pénitents blancs présente pour nous un dernier et puissant intérêt. A la différence de celui des Noirs, il franchit le cap de 1830, et nous fait curieusement percevoir la lente agonie des confréries sous le régime libéral.

On y rencontre d'abord un grand vide : aucune délibération n'a eu lieu, ou en tous cas n'a été décrite, entre le 19 juillet 1829 et le 4 avril 1836. C'est la confirmation attendue, mais vigoureuse, d'un fait classique : le désarroi du catholicisme provençal, entre la révolution anticléricale de Juillet et le « réveil » de 1835 (année du choléra) (48). Il faudrait étudier les aspects locaux de cette crise. Ne se serait-il pas trouvé une municipalité libérale pour réviser, dans un sens défavorable aux pénitents, bien sûr ! le règlement que la municipalité Bournissac avait établi en 1820 sur les pompes funèbres ? (49).

En 1836 on voit les Pénitents blancs se manifester à nouveau avec zèle sous le rectorat du maître-tailleur d'habits Fulgence Coiffard. Puis le registre montrera à nouveau des interruptions : entre 1841 et l'été de 1845, puis de cet été de 1845 à Avril 1848. Il semble bien (sans qu'il y ait trace de décision explicite à ce sujet) que les officiers de la Confrérie plus difficiles à trouver et à remplacer, aient été à cette époque désignés pour trois ans. La fin approche, et cette fois la politique n'y est pour rien ! En Avril 48 la Confrérie a tenu une assemblée bien que la République nouvelle fût à son apogée (mais on sait combien celle-ci était éloignée de visées anticléricales) et en Avril 49, alors que cette fois la conjoncture politique est redevenue franchement favorable à l'Eglise, la confrérie, à bout de souffle, délibère de renoncer à son activité et dresse l'inventaire de ses biens.

Le livre de caisse permet de préciser que le dernier recteur, Louis Bertet, maître-maçon, homme pieux (deux de ses fils se sont faits prêtres) prit chez lui quelques objets appartenant à la confrérie, notamment les registres, ainsi que l'inventaire des autres biens mobiliers déposés au grand couvent et qu'*« après les avoir gardés chez lui trois ou quatre ans, ayant attendu vainement durant tout ce temps un rétablissement de la dite confrérie, à son tour il a fait dépositaire de ces divers objets la fabrique paroissiale de Cavaillon, sous Mr Aillaud curé, par l'entremise de ses deux fils prêtres, ayant son agrément.*

Le 11 août 1854

(signé) Bertet Jan Antoine Bertet Théodore ».

Encore une fois à cette date, la mort de la confrérie ne peut pas être liée à la politique du moment, comme on eût pu le dire si elle était survenue vingt ans plus tôt.

Mais à quoi donc alors, sinon à son propre épuisement ? Cet épuisement n'était d'ailleurs pas tant en nombre ab-

solu : en 1845, les pénitents blancs étaient encore 48. Mais la défection des notables était devenue quasi-totale. De ces 48 confrères, sur 29 socialement identifiés, je ne vois plus que 3 personnes du niveau plus ou moins bourgeois, pour 9 paysans et 17 des petits métiers et boutiques. C'est faute d'adhérents capables de posséder à la fois le zèle religieux et l'aptitude intellectuelle à remplir une fonction que la confrérie est morte, et cette constatation saute littéralement aux yeux sur le livre de caisse - comme nous l'avons déjà indiqué tout à l'heure (50).

Conclusions

Les conclusions s'imposent d'elles-mêmes. Au reste, nous les avons déjà indiquées.

Marquons bien plutôt, les limites de ce schéma. Il pourrait concerner, du « village urbanisé » de type méridional à la petite ville en passant par le bourg, la plupart des communes de la France du Midi où les confréries de Pénitents se sont éteintes il y a un peu plus ou un peu moins d'un siècle.

Il laisse le champ libre à d'autres analyses, que nous ne saurions aborder ici, faute de place et, en partie, faute de matériaux ; certaines s'appliqueraient aux communes de zones rurales reculées (type Corse ou Haute-Loire) où les Pénitents devaient tenir plus longtemps, soit par archaïsme global du milieu, soit par piété populaire plus vigoureuse, soit par volontarisme positif du clergé. D'autres analyses plus difficiles sans doute auraient à s'appliquer au contraire au cas des villes importantes (du niveau Avignon, Aix, Perpignan, jusqu'au niveau Toulouse ou Marseille) ; ici on trouverait dans les confréries beaucoup de boutiquiers et d'artisans, mais naturellement, peu ou pas de paysans, et - deuxième différence avec le modèle Cavaillon-Cotignac - une participation plus consistante des élites. Mais de quelles catégories plus exactement ? Selon quelles modalités ? Et pourquoi - question majeure - va-t-on aboutir tantôt à une disparition et tantôt à une survie, en admettant que les personnalités et les politiques, épiscopales ou autres, ne suffisent pas à tout expliquer ? Il y a encore - comme on le voit - bien des questions sans réponse.

Puissent les réponses partielles que nous avons apportées ici avoir au moins fait partager notre impression initiale, à savoir que l'histoire des Confréries de Pénitents au XIX^{e} siècle pouvait éclairer des études aussi diverses que l'histoire religieuse classique, la sociologie des associations, et l'histoire de la civilisation française dans la mobilité de sa diversité (51).

NOTES

1 - « Confréries et associations en Provence orientale... » in ***Actes du 87^{e} Congrès National des Sociétés Savantes,*** Poitiers, 1962. ***La Sociabilité méridionale,*** thèse multigraphiée, Aix-en-Provence, La Pensée Universitaire, 1966. ***Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence,*** Paris, Fayard, 1968.

2 - ***Arts et traditions populaires,*** 1970-4 ; ***Revue d'histoire de l'Eglise de France,*** Juillet-Décembre 1970 ; ***Annales ESC,*** Septembre-Octobre 1971 ; ***Annales du Midi,*** 1971-1.

3 - Nous en avons très brièvement suggéré les directions dans notre communication de Toulouse ***(Actes du 91^{e} Congrès des Sociétés Savantes).***

4 - Voir notre ***Pénitents et Francs-Maçons,*** chapitre 9.

5 - Exemple type, la ville de Lyon, considérée comme méridionale au 16^{e} siècle, qualification qu'elle n'a plus guère aux yeux de nos contemporains. Voir ***Pénitents et Francs-Maçons,*** pp. 340-341 et, naturellement, sur Lyon au 16^{e} siècle, la grande thèse de Richard Gascon. Ce même cas, (confréries très discrètes sous l'ancien régime, non reconstituées après la Révolution) est assez naturellement aussi celui de Grenoble : cf. Edmond Maignien, ***Notice sur la confrérie des pénitents du Gonfalon et de la Miséricorde de Grenoble,*** Grenoble, Allier, 1913, notamment p. 23.

6 - Un exemple entre autres, Puy-St-Martin (Drôme) où les sorties en habit reparaissent à Pâques de 1797 ; c'était d'ailleurs moins un rétablissement que le passage de la vie clandestine à la publicité (d'après un document d'époque conservé aux Archives de l'évêché de Valence sous la cote 25 B 2b, et à nous communiqué par l'abbé Adrien Loche, historien des confréries du diocèse).

7 - Un exemple entre autres ; La Gaude, Alpes-Maritimes (Var à l'époque), d'après E. Boniffacy, ***La Gaude, évolution sociale d'une commune provençale,*** Paris, Picard, 1912, p. 292. L'autorisation épiscopale est de 1840, la reconstruction d'une chapelle grâce à un important legs commence en 1844.

8 - Histoire très classique, particulièrement bien connue pour les Bouches-du-Rhône ***(Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, Histoire de la Provence*** (Privat), ***Histoire du diocèse de Marseille*** (Letouzey et Aney), ***Vie de Mar de Mazenod*** par Mgr Leflon, etc...).

9 - Par exemple à Arles (Bouches-du-Rhône) d'après la monographie consacrée aux Pénitents de cette ville par M. Hubert Gay (Mémoire de maîtrise 1968, Histoire, l'Université de Provence, Aix-en-Provence).

10 - Par exemple à Grasse, Brignoles, Draguignan dans le département du Var, d'après nos recherches et celles d'érudits locaux (P. Senequier, ***Grasse, Notes à la suite de l'inventaire des Archives communes,*** Grasse, Imbert, 1892 ; E. Lebrun ***Essai historique sur la ville de Brignoles,*** Marseille, Imprimerie marseillaise, 1897 ; F. Mineur, ***Les rues de Draguignan et leurs maisons historiques*** 8 vol., Draguignan, Nagro, 1921 sqq.).

11 - La majeure partie des disparitions en Basse-Provence (Var et Bouches-du-Rhône) paraît se situer entre 1850 et 1870 ; nous verrons plus loin avec précision les cas de Cannes (Alpes-Maritimes), Cotignac (Var) ou Cavaillon (Vaucluse). Toulouse s'efface au plus tard en 1858 (très bonne monographie sur les Pénitents de cette grande ville par Marie-Dominique Coulon, Mémoire de maîtrise, 1974 (Histoire, Paris I). Limoges et le Limousin également autour de 1870, d'après Louis Guibert, ***Les confréries de pénitents en France et notamment dans le diocèse de Limoges,*** Limoges, Chapouland, 1879. Puis ce seront surtout, des années 70 à la grande guerre, les Basses-Alpes (Mémoire de Marie-Claude Léonelli, Histoire de l'Université de Provence, 1967), l'Hérault (communication à l'auteur par Gérard Cholvy), l'Ardèche (d'après Pierre Charrié, ***Le folklore du Bas-Vivarais,*** Paris, Guénégaud, 1964), le Puy-de-Dôme (d'après G.L. Hemeret, ***La confrérie des Pénitents blancs de Marsac en Livradois,*** Paris, Peyronnet, 1958) et encore Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), d'après la monographie de Mme Marthe Barbance (1949, et communication personnelle à l'auteur), Chaudesaigues (Cantal), information communiquée par M. Chassang, Tarbes (Hautes-Pyrénées), information communiquée par M. Soulet, et encore toute une dernière série provençale, - bref, le cas qui paraît bien devoir être le plus fréquent, à l'enquête complète si elle peut s'achever.

12 - Voir notre communication déjà citée au 91^{e} Congrès, avec quelques références.

13 - P. Charrié, ***op. cit.***

14 - Hemaret, ***op. cit.***

15 - G. Soulet, communication citée (d'après des articles de J. Duffo, ***Revue des Hautes-Pyrénées,*** 1919 et 1929).

16 - L'exemple classique est Marseille. cf. note 8.

17 - L'accent est mis sur ce problème notamment par Mme Barbance ***(La Chapelle des Pénitents de Villefranche de Rouergue)*** et par l'abbé Bonifassi ***(Eze village, cité médiévale,*** s.l.n.d.). A plus forte raison a-t-il joué dans de grandes villes de gauche comme Marseille, Toulon, Toulouse, etc... Ce problème des pompes funèbres au 19e siècle mériterait bien d'ailleurs une étude d'ensemble. Nous le rencontrerons à nouveau plus loin.

18 - Nous venons ici de résumer l'essentiel de la théorie relative aux Pénitents contenue dans ***Pénitents et Francs-Maçons,*** (chap. 4, 5 et passim).

19 - ***Le Prisme, encyclopédie morale du XIXe siècle,*** formant le tome IX du recueil ***Les Français peints par eux-mêmes,*** Paris, L. Curnier, 1841. L'article intitulé les ***Pénitents*** est aux pages 227-232.

20 - F. Mistral, ***Mémoires et Récits,*** éd. R. Rollet, Aix-en-Provence, éd. Ramoun Berenguié, 1970, p. 914.

21 - Mascarades folkloriques, dépourvues d'aspect religieux, des défilés de la Fête-Dieu reconstituée, qui venaient d'avoir lieu à Aix.

22 - A.D. Alpes-Maritimes. III M, 5, 2 février et 10 mars 1836, Rapport de Gendarmerie transmis au sous-préfet de Grasse.

23 - D'après Georges Crist, ***Une année à Cannes,*** Cannes, Vincent, 1882, tome I, pp. 134-135.

24 - D'après P. Charrié, op. cit.

25 - Lettre à l'auteur, 29 août 1971.

26 - Sur Toulouse, le mémoire cité de Melle Coulon (p. 182) et l'ouvrage du P. Droubert sur l'épiscopat du Cardinal d'Astros.

27 - Notre communication déjà citée au 91e Congrès.

28 - J. Cl. Gouy ***« Les Pénitents blancs du Puy au XIXe siècle 1810-1870*** dans ***Cahiers de la Haute-Loire,*** 1969, pp. 83-98. Resterait à savoir pourquoi, ici, ce relèvement a été assez efficace pour permettre un nouveau départ et une continuité jusqu'à aujourd'hui. On pensera au caractère favorable du milieu socio-géographique régional ?

29 - Voir plus loin note 37, pour la référence du document.

30 - On pourrait donner d'autres analyses monographiques fondées sur des sources primaires. Les Archives départementales du Var possédant les archives des Pénitents Blancs de Cotignac (VI E 7), on y verrait les mêmes processus parallèles de déclin de l'activité d'organisation, due sans doute pour une bonne part à l'incapacité intellectuelle de confrères désormais à peu près tous paysans ; ceux-ci ne sont que plus enclins à se réfugier sous la tutelle de plus en plus présente du curé.

31 - G. Crist, ***op. cit.***

32 - ***Loc. cit.,*** in fine.

33 - Arch. Nat. F 7, 8779, Charente. Il s'agit de la grande enquête de 1811 sur les Cercles et autres sociétés de plus de vingt personnes, pour l'application de l'article 291 du nouveau Code Pénal. Ce cas est loin d'être unique de préfets qui parlent des Pénitents dans ce travail qui devait concerner typiquement les Associations.

34 - Arch. Comm. Valbonne (en dépôt aux A.D. Alpes Maritimes, à Nice) cote GG 1. Identification sociale d'après Arch. Comm. E 5 et E 6 (état civil) pour les noms du XIXe siècle.

35 - A.D. Var, VI E 7.

36 - Sur la classification sociale ancienne en Provence, nous reprenons notre ***Vie Sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*** (Paris, Clavreuil, 1971).

37 - A.D. Vaucluse E 188 à 191 pour les Pénitents Blancs et E 194 pour les Noirs. Nous avons présenté cette étude aux Journées annuelles du Luberon (Lourmarin Juin 1971) ; seul un bref résumé en avait été publié dans le bulletin de la ***Fondation de Lourmarin Laurent Vibert (c.r. de l'exercice 1971),*** (Lyon, Audin, 1973).

38 - Article Cavaillon dans Achard, ***Dictionnaire de la Provence*** et Courtet, ***Dictionnaire des communes du Vaucluse.***

39- Date de 1813 d'après un livre d'heures conservé au Musée Arbaud d'Aix-en-Provence, carton Vaucluse, Cavaillon, cote 94. Inexistence probable en 1851 d'après des documents relatifs au Jubilé des Pénitents Gris d'Avignon à cette date (Aix, Arbaud, dossier 1819 BB).

40 - A.D. Vaucluse, Etat civil, Cavaillon.

41 - On se reportera à l'***Encyclopédie des Bouches-du-Rhône,*** tome IV bis (Dictionnaire biographique) et, pour Antoine, à un article de C. et A. Latreille, ***Un prisonnier de l'Empereur, Antoine de Bournissac,*** in ***PROVINCIA,*** année 1928, pp. 15-37. Il existe un petit fonds Bournissac aux A.D. des Bouches-du-Rhône, sous la cote III E 236 à 238, mais qui se rapporte surtout à leurs biens de Noves sous l'ancien régime.

42 - Nous n'avons pas recherché à l'état-civil de toute la famille mais trouvé une preuve suffisante aux A.D. du Vaucluse (sous série II M, listes électorales Restauration) où un papier des frères, Louis, Henri et Antoine de Bournissac, de Noves, atteste que leur oncle J.B. Baudile, maire de Cavaillon, est imposé à Noves comme co-héritier.

43 - On peut lire son testament et ses legs aux Pénitents dans le dossier des Bouches-du-Rhône III E 238 déjà cité (renseignement fourni par Edouard Baratier).

44 - Avignon, Seguin aîné, 1820, p. 14, exemplaire au Musée Arbaud (carton Vaucluse, Cavaillon, n° 94).

45 - Né à Tarascon en 1758, domicilié à Cucuron pendant la Révolution, décédé à Cavaillon le 7 janvier 1833. Nous devons les renseignements sur son rôle révolutionnaire à Monsieur R. Pascal-Ytier qui, traitait de la Révolution à Cucuron dans la même journée d'études (Lourmarin 5 juin 1971).

46 - Aux A.D. Vaucluse, liste de contribuables et recensements quinquennaux pour la ville de Cavaillon.

47 - Il était électeur législatif sous la Restauration (A.D. Vaucluse, II M). Né en 1786.

48 - Voir note 8.

49 - Nous ne pouvons développer ici ce point important qui irait dans le sens des auteurs (cf. note 17) qui lient assez étroitement le sort des Pénitents à la législation des obsèques au XIXe siècle.

50 - supra à propos du cumul Aumônerie-secrétariat et du volontarisme ecclésiastique.

51 - Cet article était déjà rédigé lorsque nous avons eu connaissance de deux ouvrages importants : d'une part la thèse inédite de M. Guy Laurans, Contribution à l'étude sociologique des Confréries de Pénitents en Bas Languedoc (1973), 200 pp. ronéotypées, bibliothèque de l'Université Paul Valéry à Montpellier, - d'autre part, l'ouvrage d'une ethnologue Madame Martine Segalen, ***Les Confréries dans la France Contemporaine*** (Les Charités), 257 p., Flammarion, 1975. L'un et l'autre ne sont historiens que secondairement. Le premier, sociologue, analyse avec une remarquable acuité la nature et le rôle des Pénitents dans un pays (et même principalement dans une ville, Montpellier) où ils survivent dans une situation « marginalisée ». Au passage, M. Laurans va encore plus loin que nous dans l'affirmation du rôle indispensable du bourgeois : pour lui, une confrérie qui survit, marginalisée, dans un milieu social globalement hostile, a besoin d'un noyau d'intellectuels qui soient les théoriciens de sa différence. D'où le rôle promis, au-delà de l'ultraroyalisme, à l'Action française, ou (et) au Felibrige. L'ouvrage de Mme Ségalen étudie les Charités de Normandie et ouvre à l'occasion le grand débat de confrontation entre Charité de La France « du Nord » et Pénitents « du Midi » : pour quelles analogies ? et pour quelles différences ?

Loin d'être contradictoires avec nos analyses, ces deux ouvrages en sont donc plutôt complémentaires. Mais tous ensemble, nous laissons encore imparfaitement résolu le problème de la régression historique des Confréries en France. Comment est-on passé des larges diffusions d'autrefois aux aires résiduelles (mais, peut-être, bien stabilisées) d'aujourd'hui ? C'est ce que le XIXe siècle nous a permis d'entrevoir. En revanche, quand on arrive au XXe siècle et qu'il s'agit de rendre compte de ces géographies résiduelles, - part de l'affinité « naturelle » avec le milieu ? part du contingent et de l'« artificiel » - le problème devient plus difficile. En tous cas il nous paraît tel.

Année de parution : 1985

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1985 n° 3

Michel FEUGÈRE et Daniel ROUQUETTE, Le site antique et médiéval de Saint-Pierre de Pibaran à Montagnac ;

Marcel DURLIAT, La table d'autel de Mourèze ;

André SOUTOU, Le nom de lieu Aumelas ;

Thierry VERDIER, Urbanisme et architecture à Montagnac du XVI^{e} au XVIII^{e} siècle ;

Maurice AGULHON, Les confréries de Pénitents au XIX^{e} siècle ;

Jean NOUGARET, Archéologie médiévale, histoire de l'art, arts et traditions populaires. Chroniques des publications récentes (1982-1984).

http://www.etudesheraultaises.fr/